Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DNCA Invest - Eurose - Classe A - EUR

Un compartiment de la SICAV DNCA INVEST - ISIN : LU0284394235

Ce fonds est géré par DNCA FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles de la gestion :

Fonds diversifié

Le Compartiment cherche à dépasser la performance de l'indice composite constitué à 20 % de l'indice Eurostoxx 50 et à 80 % de l'indice FTSE MTS Global, calculé en intégrant le réinvestissement des dividendes, sur la durée d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

La stratégie d'investissement globale du Compartiment consiste à chercher à améliorer le rendement d'un investissement patrimonial via la gestion active du portefeuille d'actions et de produits à revenu fixe libellés en euros. Elle entend offrir une alternative aux investissements en obligations et en obligations convertibles (directement ou par le biais de fonds communs de placement) ainsi qu'une alternative aux fonds libellés en euros bénéficiant d'une garantie en capital. Le Compartiment ne bénéficie cependant pas d'une garantie sur le capital investi. Le Compartiment est également géré en tenant compte des principes de Responsabilité et de Durabilité et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'actions et d'obligations qui en résulte tiennent compte d'une notation interne concernant la responsabilité des entreprises, ventilée en quatre aspects : (i) la responsabilité des actionnaires, (ii) la responsabilité environnementale, (iii) la responsabilité envers les travailleurs, (iv) la responsabilité envers la société et la durabilité des entreprises. Conformément à la gestion de l'investissement socialement responsable (« ISR »), les émetteurs sont également sélectionnés selon des critères ESG, ce qui implique d'exclure de son univers d'investissement au moins 20 % des pires émetteurs d'actions et donc de ne pas investir dans ces émetteurs. La Société de gestion utilise une approche propriétaire d'analyse ESG en s'appuyant sur la méthode « best in universe » (les meilleurs titres de leur univers, littéralement). Il existe un risque que ces données soient incorrectes, insuffisantes ou manquantes. Il peut également y avoir un biais sectoriel. De plus amples informations sur la stratégie ISR figurent dans le prospectus du Compartiment. Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes : (i) la sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, (ii) l'allocation des classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétence au risque de l'équipe de gestion et (iii) la sélection des titres sur la base d'une analyse fondamentale du point de vue des actionnaires/obligataires minoritaires, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Les limites suivantes s'appliquent :

- Le Compartiment peut être exposé à concurrence maximale de 100 % de son actif net à des titres à revenu fixe. Dans le cadre de cette limite, les titres à revenu fixe peuvent être principalement libellés en euros, se composer de titres émis par des émetteurs du secteur public ou privé et être émis par des sociétés constituées dans un pays membre de l'OCDE, sans aucune contrainte, y compris les émissions non notées.
- Le Compartiment peut être exposé à concurrence maximale de 50 % de son actif net à des titres relevant de la catégorie spéculative (c.-à-d. qui bénéficient d'une notation inférieure à A-3 à court terme ou à BBB- à long terme, ou l'équivalent, selon la classification Standard & Poor's) ou non notés. La Société de gestion ne doit pas uniquement fonder ses décisions d'investissement sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes et peut procéder à sa propre évaluation du risque de crédit.
- Le Compartiment peut être exposé à concurrence maximale de 35 % de son actif net à des actions. Dans le cadre de cette limite, les actions peuvent être émises par des sociétés constituées dans des États membres de l'OCDE, de toutes capitalisations, et libellées en euros. Les investissements en actions émises par des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros ne peuvent pas représenter plus 5 % des actifs nets du Compartiment.
- Le Compartiment peut être exposé à concurrence maximale de 5 % de son actif net à des titres qualifiés de « titres en difficulté » (c.-à-d. qui présentent une notation inférieure à CCC à long terme, ou l'équivalent, selon la classification Standard & Poor's).
- Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des titres adossés à des actifs (ABS), notamment des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS), des titres notés au moins B- par Standard & Poor's, par exemple, ou considérés comme présentant une qualité de crédit comparable par la Société de gestion.

L'exposition globale aux actions d'entreprises constituées dans des États non membres de l'OCDE et/ou (ii) aux titres à revenu fixe émis par des émetteurs constitués dans un État tiers à l'OCDE et/ou garantis par un État non membre de l'OCDE, ne peut dépasser 10 % de l'actif net du Compartiment.

- Jusqu'à 10 % de l'actif net du Compartiment peut être investi en obligations convertibles conditionnelles. La duration du portefeuille du Compartiment sera limitée à 7 ans. Le Compartiment peut investir à concurrence maximale de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA, y compris des ETF.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir dans des actions ou des instruments financiers dérivés connexes dans le but de couvrir ou d'accroître son exposition au risque sur actions ou au risque de taux d'intérêt sans rechercher de surexposition. Le Compartiment peur également être exposé à concurrence maximale de 100 % de son actif net à des instruments dérivés ou des dérivés de gré à gré, tels que, notamment, des contrats à terme standardisés, des options, des swaps de défaut de crédit (CDS), des CDS sur indices, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, à des fins de couverture ou d'investissement (p. ex. d'accroissement de l'exposition aux actions, au risque de taux d'intérêt ou au risque de crédit, sans rechercher de surexposition).

Information Benchmark : Le compartiment est géré de manière active et recourt à un indice de référence à titre de comparaison des performances. A cet effet, les décisions d'investissement de la Société de gestion sont prises afin d'atteindre l'objectif de gestion ; notamment des décisions concernant la sélection des actifs et le niveau global d'exposition aux marchés. La Société de Gestion n'est nullement contrainte par l'indice de référence dans le positionnement du portefeuille et peut s'écarter en tout ou partie de la composition de l'indice de référence.

Autres informations importantes :
Les revenus sont capitalisés
Le rachat des parts/actions peut être demandé chaque jour.

Durée de placement recommandée :
Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiel plus faible — Rendement potentiel plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations en portefeuille peut baisser, entraînant la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de contrepartie : l'utilisation de CFD peut exposer l'investisseur à un risque de défaillance de la contrepartie.

Risque d'utilisation de produits dérivés : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner la valeur liquidative à la baisse en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : sur certains marchés et dans certaines configurations de marché, le gérant peut rencontrer des difficultés à vendre certains actifs financiers.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**1,00%**
Frais de sortie	**0,00%**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur paie moins.
Vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller financier ou auprès de l'établissement auquel vous transmettez votre ordre, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

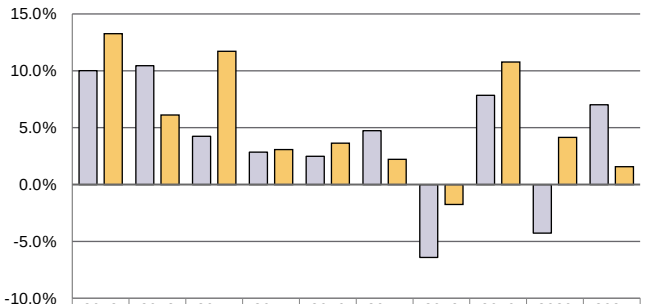
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	**1,46%**

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	**Non applicable**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 68 de la dernière version du prospectus disponible sur le site internet du représentant en Suisse.

Performances passées



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OPCVM	10.0%	10.5%	4.3%	2.9%	2.5%	4.7%	-6.4%	7.9%	-4.3%	7.0%
Indicateur de référence	13.3%	6.1%	11.7%	3.1%	3.6%	2.2%	-1.8%	10.8%	4.1%	1.6%

Tous les frais sont inclus dans les calculs de performance.
Le lancement de la part/l'action présentée dans ce document a eu lieu en septembre 2007.
La devise de présentation des performances est la suivante : EUR.

Les performances passées ne sont pas celles du futur.
Les performances passées ont été réalisées sur la base d'une stratégie qui a été modifiée le 25 janvier 2021.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas, Luxembourg Branch, 60, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg
L'ensemble des documents réglementaires (prospectus, DICI, rapports annuels et semi-annuels) sont disponibles (en français) gratuitement au siège social de la société de gestion (19, Place Vendôme 75001 Paris / téléphone : +33158625500).
Ce document d'information clé pour l'investisseur décrit: pour le compartiment de l'OPCVM cité en référence, les objectifs, la politique de gestion et le profil de risque et de rendement; pour la classe d'actions du compartiment de l'OPCVM citée en référence: les frais et les performances passées; tandis que le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de l'OPCVM.
Les informations relatives aux modalités pratiques des souscriptions et des rachats sont disponibles auprès de l'établissement qui reçoit habituellement vos ordres, ou auprès de l'établissement centralisateur principal : BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 60, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg / téléphone : +352-26962030 / Fax : +352-26969747.
Le détail des informations relatives à la politique de rémunération de la société de gestion, incluant de façon non limitative le descriptif du calcul des rémunérations, l'identité de la personne responsable de la supervision des rémunérations ainsi que la composition du comité de rémunération le cas échéant, doit être disponible sur le site internet http://www.dnca-investments.com/lu/regulatory-information. Une copie de cette politique est disponible gratuitement sur simple demande.
Le représentant du fonds en Suisse est Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, CH-1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.
Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, CH-1204 Genève, Suisse.
Le prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur respectivement la feuille d'information de base pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriel et annuel en français et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds.
Les dernières valeurs liquidatives sont disponibles sur www.swissfunddata.ch. Pour les actions de fonds proposées en Suisse, le lieu d'exécution se situe au siège du représentant. Le for judiciaire est au siège du représentant, ou au siège ou au lieu de domicile de l'investisseur.
La législation fiscale du pays d'enregistrement du fonds pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur. La responsabilité de DNCA Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Les actifs de ce compartiment sont conservés séparément de ceux des autres compartiments de la SICAV citée en référence, comme prévu par les dispositions légales. L'investisseur a le droit d'échanger les parts qu'il détient dans un compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Les frais de conversion ne peuvent être supérieurs à : 1%.
Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts : DNCA Finance (cf. coordonnées ci-dessus). DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.